

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 56 portant expulsion du Territoire de la Côte Française des Somalis

n° 56

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 2 du 01/02/1952

Date de publication
18 janvier 1952

Date du numéro
1 février 1952

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 4 février 1904, notamment en son article 10, ensemble le décret du 25 juillet 1914, portant réorganisation du Service de la Justice à la Côte Française des Somalis: Vu le décret du 10 juin 1929, modifiant le décret du 4 février 1904 précité: Le Conseil Privé entendu dans sa séance du 14 janvier 1952,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

Les personnes dont les noms suivent sont nommées, pour l'année 1952, assesseurs près le Tribunal Supérieur d'Appel de la Côte Française des Somalis : Assesseurs titulaires : M. Fouace (Michel), administrateur de la France d'Outre-Mer, chef de Service des Affaires administratives ; M. Dupeyron (Jean-Julien), rédacteur de 1er classe de l'Administration générale d'Outre-Mer. Assesseurs suppléants : M. Perianayagassamy, chef du Service des Finances ; M. Kermeur, chef du Service de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre: M. Carbonnel, payeur de 1er classe des Trésoreries d'Outre-Mer : M. Huguet, ingénieur des Travaux publics. Art. 2. —Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SapouL.